

PROCES VERBAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 18 octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Marie-Paule GERVAIS - Florent TREHET - Marie-Claude ARTHAUD - Corinne JOKIC - Loïc CADOR.

Membres absentes excusées :

Christel ROGER donne pouvoir à Emmanuel MAURICE

Membre absent :

Nathalie DRIAUX - Kylian CACHARD- Jocelyn BUFFARD

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Mickaël VILLY

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE ET DE MISE A DISPOSITION AUPRES D'ENEDIS « POSE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE »

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de restructuration de la ligne électrique qui traverse la commune. Ce projet doit permettre l'enfouissement d'une partie du réseaux aérien HTA et BTA par du souterrain mais également améliorer le schéma d'exploitation en cas de dépannage par ENEDIS.

Aucune participation ne sera demandée par ENEDIS pour la dépose du réseau aérien.

La Société ENEDIS doit intervenir sur la rue des Hauts Vents et rue de la 15^{ème} division écossaise. Il est également prévu de poser un poste de transformation et des câbles de haute et basse tension en souterrain sur 7 mètres sur la propriété communale des parcelles AB 181 et AB 125, sur le parking de la rue de la 15^{ème} division écossaise.

Une convention de servitude et de mise à disposition doit être signée entre la commune et ENEDIS pour réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité sur les parcelles communales cadastrées AB 181 et AB 125.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS dans les conditions énumérées ci-dessus.

Objet : TARIFS COMMUNAUX DU BULLETIN MUNICIPAL & DU GRAINVILLE INFOS

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bulletin municipal « annuel » et le grainville infos « mensuel » sont élaborés par les élus. Ce document retrace l'activité des services municipaux et des associations communales et propose des articles d'intérêt culturels ou pratiques. Pour réaliser ce bulletin municipal, il est fait appel à un fournisseur pour la mise en page et à l'impression. La mise en page et l'impression du « GRAINVILLE INFOS » sont gérées en interne par la collectivité. Il est proposé aux annonceurs une insertion publicitaire sur le bulletin municipal annuel et sur la gazette mensuelle « GRAINVILLE INFOS ». Les entreprises, commerçants et artisans peuvent faire figurer des encarts publicitaires selon des tarifs fixés par le Conseil municipal. Les espaces publicitaires sont facturés aux annonceurs (émission d'un titre par le service comptable) dès la validation du bon de commande, un exemplaire du bulletin municipal et du « Grainville infos » sera remis à l'annonceur.

Il a été retenu les nouveaux tarifs suivants :

Bulletin municipal (parution 1xan) :

-1/8 page :187.50 €

-¼ page : 312.50 €

-½ page : 562.50 €

Gazette mensuelle « GRAINVILLE INFOS » :

-1/8 page :forfait annuel de 100 € pour une dizaine de parutions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE de fixer les tarifs de l'encart publicitaire dans le bulletin municipal et du Grainville Infos à compter du 18 octobre 2022 selon les conditions indiquées ci-dessus.

Objet : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS (dans le cadre de trois avancements de grade)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création de trois emplois, correspondant aux avancements de grades de :

- 2 agents au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

- 1 agent au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- la suppression de 2 grades d'adjoint technique, à compter du 1er novembre 2022, correspondant à 2 emplois permanents à temps complet.

- la création de 2 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2022, correspondant à 2 emplois permanents à temps complet.

- la suppression du grade de rédacteur principal de 2ème classe, à compter du 1er novembre 2022 d'un emploi permanent à temps complet.

- la création du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1er novembre 2022, d'un emploi permanent à temps complet.

D'ADOPTER les modifications du tableau ci-dessous ainsi proposées :

Filière : Sociale « ATSEM » :

ATSEM : 1 agent à TNC (24.71/35ème)

ATSEM : 1 agent à TNC (12.55/35ème)

Filière technique :

Agent de maîtrise : 1 agent TC

Adjoint technique territorial : 2 agents TC

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : 2 agent TC

Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (31/35ème)

Filière administrative :

Attaché territorial : 1 agent TC

Rédacteur principal de 2ème classe 1 agent TC

Adjoint administratif principal de 1ère classe : 1 agent à TNC (16/35ème)

Total des agents 11 (4 agents TNC + 7 agents TC)

Informations :

- point sur les travaux :

- * Le réglage des GOBO sur les deux candélabres devant la mairie a été effectué, les illuminations sont fonctionnelles.
- * Les candélabres du lotissement « le domaine des Grandes Dames » doivent être mises en fonction dans les jours à venir. Il a été constaté sur ce lotissement des anomalies : boîtes de branchement du réseau d'assainissement collectif à l'intérieur des noues, ces regards devront être réhaussés pour éviter les infiltrations d'eau parasite ainsi que la malfaçon des enrobés sur la voirie.
- * La rampe d'escalier de la mairie est désolidarisée, l'entreprise EUROVIA doit reprendre la fixation.
- * Une réunion publique a eu lieu le mardi 4 octobre 2022 pour présenter aux riverains du lotissement les grandes terres 1 les travaux de reprofilage des berges du ruisseau. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise LEBLOIS ENVIRONNEMENT à Verson. Travaux prévus en novembre prochain.
- * Il a été acté sur l'exercice 2023 le changement de la porte d'issue de secours, le renouvellement des peintures (mur et boiseries intérieur) de la salle polyvalente, la rampe située derrière la salle sera rénovée lors des travaux de la phase 3 du cœur de bourg (soit à partir de juillet 2023)
- * Le service assainissement de la communauté de communes doit reprendre le branchement des eaux usées de la salle polyvalente par un branchement en passage directe, il s'avère que l'écoulement des eaux usées stagne à cause de la faible pente gravitaire et de la présence d'un siphon. L'écoulement du lavoir alimenté par la source d'eau ne s'écoule plus depuis quelques semaines, cette source serait certainement déviée et s'écoulerait dans le réseau E.U., il a été commandé un passage caméra pour définir où la source a été déviée.
- * La rue de Fribourg pose de nouveau problème sur la vitesse excessive de certains automobilistes, des aménagements de sécurisation ont été déjà réalisés, Monsieur le Maire demande à réfléchir pour réduire cette vitesse sur un tronçon de cette voirie pour la sécurité des piétons.

- point sur la commission sociale du 6 octobre 2022 :

- * 2 dossiers ont été présentés pour un secours d'urgence de 500 euros et de 726.56 euros. Il s'agit de deux familles en situation de précarité. Les membres de la commission ont décidé d'accorder ces deux aides.

- point sur le colis et repas des anciens :

- * il a été décidé de renouveler la commande de colis à destination des aînés auprès de la Sté JAMARD, soit 55 colis contre 76 l'an dernier, au tarif identique de l'an passé à 22 euros le colis.
- * le repas des aînés s'est bien passé, 62 inscrits avec l'animation de M. VALLEE et du traiteur ALLIX.

- point sur la réunion des maires du 10 octobre 2022 sur la réforme de la taxe d'aménagement :

Les dispositions de l'article 109 de la loi no 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 rendent obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé au profit de l'établissement public de coopération intercommunale. Sur proposition de la conférence des Maires réunie le 10 octobre 2022, il a été décidé la fixation d'un taux de reversement uniforme du produit de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire des 23 communes de 2% du produit à compter du 1er janvier 2022. Ainsi, les 23 communes devront délibérer pour approuver la fixation d'un taux de reversement uniforme du produit de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire.

- point sur les manifestations passées et à venir : apéro concert, prévention routière, TELETHON :

L'apéro concert du 16 septembre 2022 s'est bien passé avec environ 200 visiteurs, hormis la pluie qui a entaché cette festivité en fin de soirée. Grainvillais et habitants des alentours ont pu discuter avec les représentants de six associations (école de danse, jumelage allemand, Toiles de Grainville, Conseil citoyen des jeunes, Association des parents d'élèves et club de foot) et écouter deux concerts (Les Z'Amuzikos et Contrethao). Le résultat du concours de peinture a aussi été révélé à cette occasion : c'est l'œuvre de Madeleine Aubert qui illustrera désormais les cartes pour la correspondance de la mairie.

La journée de sensibilisation à la prévoyance et à la sécurité routière organisée par l'association des Loisirs grainvillais et la municipalité le samedi 15 octobre n'a, par contre, pas trouvé son public. Dommage car les ateliers, très pragmatiques, étaient vraiment parlants et pédagogiques.

Le Téléthon organisé par l'Association des loisirs Grainvillais se déroulera le samedi 3 décembre 2022 avec au programme une randonnée pédestre et VTT.

- Point vœux de la municipalité (présentation graphique de la boîte aux chocolats qui sera distribuée) :

Monsieur le Maire présente un échantillon du fournisseur LAVIGNE représentant une carte de vœux contenant 9 chocolats de la marque Monbana. Ce coffret est personnalisable, il sera offert par la municipalité aux grainvillais d'ici la fin de l'année.

- Point piste cyclable de la CCVOO :

En raison des travaux de réfection de la voirie en agglomération et de la création de la voie douce prévues mi-novembre, l'arrêt de bus de la route de Bretagne sera supprimé et transféré provisoirement rue de la 15^{ème} division écossaise.

- Point retour sur l'atelier de réparation vélos :

A partir du 1er novembre, l'atelier de réparation de vélos sera programmé le 1er vendredi de chaque mois dès 14h sur le parking rue de la 15^e Division écossaise.

- Point sur la permanence d'un conseiller numérique depuis le 6 septembre 2022 :

Le carnet de rendez-vous de 9h à 12h est bien rempli, 4 personnes bénéficient de ce dispositif. Cette permanence sera prolongée jusqu'en mars 2023.

- Point sur les ateliers « mémoire » de l'ASEPT :

La conférence mémoire a réuni 27 personnes, suivi de 3 ateliers avec 17 personnes très satisfaites de l'animation par la neurologue.

- Point sur les formations « cyber criminalité » du 17 septembre à CAEN et du 6 octobre 2022 sur site :

La Gendarmerie Nationale, en association avec l'Association des maires de France a souhaité conforter sa démarche d'assistance et d'offre partenariale au profit des collectivités. Un tour d'horizon a été effectué par un audit le 6 octobre sur la sécurité informatique des données à prendre en compte et connaître les secteurs dans lesquels l'effort de sécurité est à prévoir. La synthèse de cette évaluation estime une vulnérabilité à hauteur de 46%.

- Point sur l'avancement du projet du bassin mobile

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier a été envoyé le 18 octobre 2022 auprès de la Région Normandie pour signaler les disparités territoriales freinant l'apprentissage de la natation sur les communes du canton d'Evrecy avec pour problème majeur la distance entre la piscine et les établissements scolaires. Pour pallier à cette carence sur le territoire de l'EPCI, il a été proposé de rencontrer le Président de Région Normandie pour évoquer le souhait de faire venir sur le territoire des 23 communes de l'EPCI un camion-piscine itinérant.

- Point sur l'augmentation tarifaire du fournisseur ANTARGAZ sur la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les grainvillais ne peuvent se fournir en gaz qu'uniquement auprès d'Antargaz. Lors de l'appel d'offres pour le marché du gaz, ANTARGAZ était le seul à avoir répondu. Antargaz est le seul distributeur et fournisseur pour un contrat d'une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2038.

Une réunion doit avoir lieu au SDEC ENERGIE le 24 octobre 2022, en présence des représentants d'ANTARGAZ, du SDEC ENERGIE (gestionnaire du réseau GAZ) et les 3 maires des communes impactées (Grainville sur Odon, Mondrainville et CRICQUEBŒUF). L'objet de cette réunion sera de remonter les difficultés des abonnés à s'acquitter des factures de fin d'année et des échéanciers pour l'exercice 2023, souligner l'envolée du prix du gaz, évoquer la mise en place d'un bouclier tarifaire, permettre l'accès aux fournisseurs concurrents.

Dates à retenir :

- marché des traditions : 30 octobre 2022
- commission sociale pour le choix du colis des aînés : 3 novembre 2022
- Téléthon : 3 décembre 2022
- Prochain conseil municipal : 13 décembre 2022

Le secrétaire de Séance
Mickael VILLY



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LE 2 DECEMBRE 2022

Le Maire,
Emmanuel MAURICE

